

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX SOURCES
LUTTE CONTRE LE RUISSELEMENT
ET L'EROSION DES SOLS
MISE EN PLACE D'AMENAGEMENT ANTI EROSIFS
DECLARATION D'INTERET GENERAL

ENQUETE PUBLIQUE
DU 17 JANVIER AU 4 FEVRIER 2011

CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le territoire agricole de la Communauté de Communes des 2 Sources se trouve confronté à de nombreux problèmes de ruissellement et d'érosion des sols pouvant provoquer des coulées boueuses dont certaines ont entraîné dans un passé récent la reconnaissance de catastrophes naturelles. La collectivité souhaite engager un programme de lutte contre ces phénomènes naturels par des travaux adaptés subordonnés à une :

« DECLARATION D'INTERÊT GENERAL »

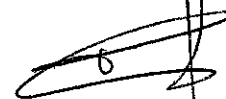
Cette procédure a été soumise à enquête publique du 17 janvier au 4 Février 2011 conformément aux dispositions de l'article R214-9 du Code de l'Environnement .

Des registres ont été déposés dans les communes de Grand-Rullecourt, Estrée-Wamin et Mondicourt. Seule une observation a été consignée sur le registre d'Estrée-Wamin, observation consistant à attirer l'attention du maître d'ouvrage sur la présence d'une lagune de retenue des eaux pluviales sur laquelle les travaux prévus, dans ce qui constitue une première tranche, n'ont pas d'incidence.

En conclusion j'émetts un **AVIS FAVORABLE SANS RESERVE** aux travaux anti-érosifs prévus et à la « **DECLARATION D'INTERÊT GENERAL** » résultant des dispositions des articles L151-36 du Code Rural et L211-7 du Code de l'Environnement.

RIVIERE, le 8 Février 2011

Le Commissaire-Enquêteur



Jean-Claude PLICHARD